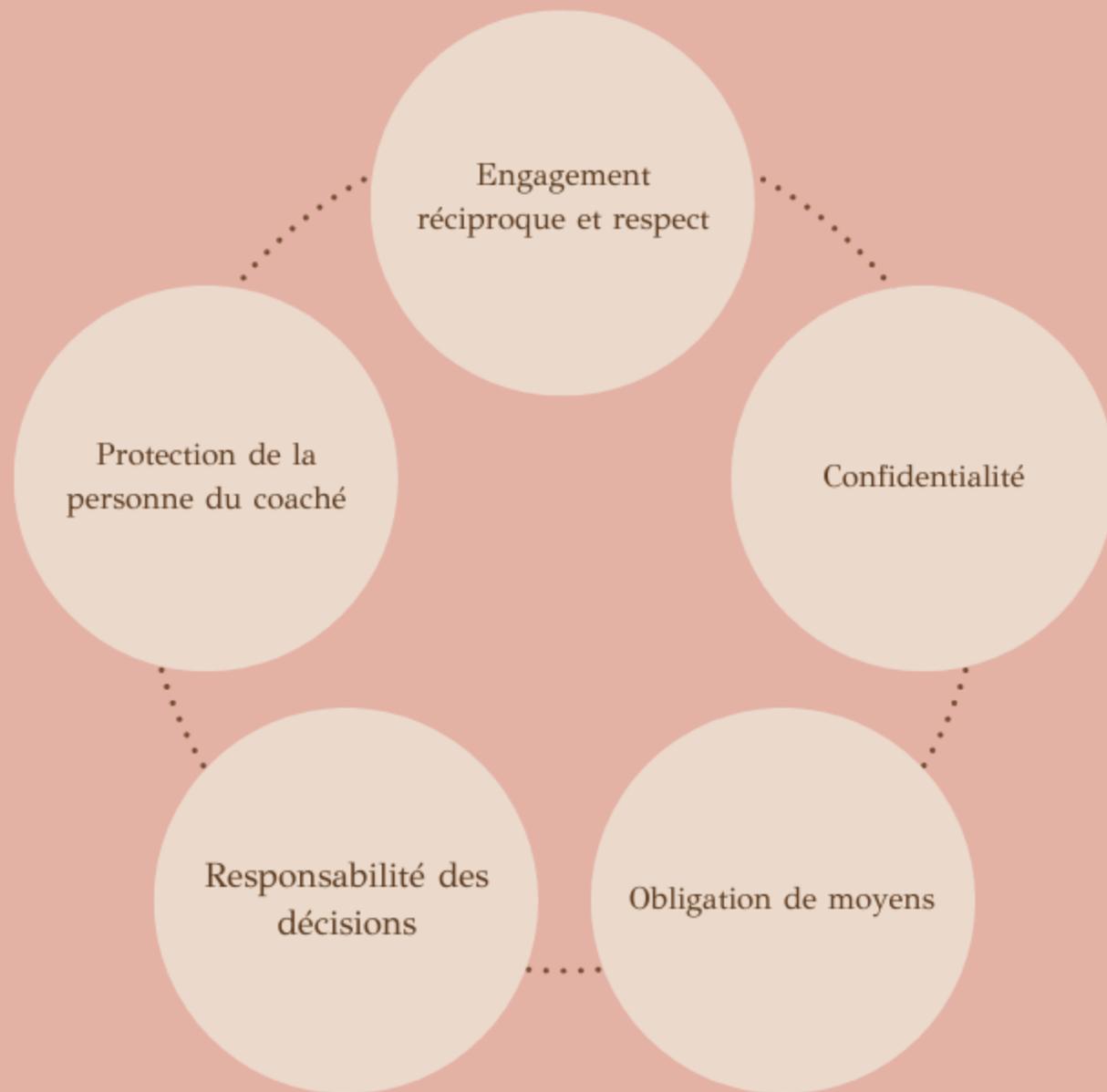


Charte éthique et
déontologique
SAKURA



Mes obligations en tant que coach



J'ai reçu une formation initiale théorique et pratique de haut niveau, certifiant de mes compétences pour exercer le métier de coach.

Je poursuis ma formation et mon développement personnel, en participant à des actions de formation, des conférences et colloques de façon régulière.

Depuis de nombreuses années, je suis engagée dans un processus de travail sur moi-même, essentiel à mon métier de coach, et le poursuis. La supervision de ma pratique est assurée par un pair qualifié, en individuel et/ou en groupe.

Je suis tenue au secret professionnel. Je garantis à mes clients l'anonymat et ne communique aucune information à un tiers sur une personne, sans son accord express, et en fonction des lois en vigueur.

Cette règle de confidentialité est primordiale pour la relation de confiance mutuelle. Le client est néanmoins informé que, dans certaines conditions graves, où lui-même représente un danger pour lui-même ou pour les autres, je pourrais alors sortir de la confidentialité et entreprendre une action appropriée.

J'adopte une position d'indépendance et conserve ma liberté de refuser un contrat de coaching pour des raisons personnelles ou éthiques.

Le respect des personnes est une valeur essentielle pour moi et je m'engage à adopter une attitude claire et équilibrée vis-à-vis de mes clients.

Je m'engage à garder une position de neutralité dans les institutions où je suis amenée à intervenir.

Je mets en œuvre tous les moyens à ma disposition pour permettre à mon client son développement personnel et professionnelle.

Mon client reste néanmoins seul responsable de ses décisions.